



**COMMUNE DE DURRENBACH**

---

**Compte-rendu des délibérations  
du Conseil Municipal du 7 décembre 2016**

Date de convocation : 18 novembre 2016	<b>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,</b>
Nombre de conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : M. Damien WEISS, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER Angélique (arrivée à partir de la 3 <sup>ème</sup> délibération), Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, Mme Catherine KLINGLER, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER
Présents : 13	
Procuration : 0	<u>Arrivée en cours de séance</u> : Mme Angélique FABACHER (présente à compter de la 3 <sup>ème</sup> délibération)
	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : Mme SCHALL Nathalie

-----  
Secrétaire de séance : Mme Laurence CORDON

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2016.

**1. Délibération modificative du budget 2016 n°2**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en date du 26 août 2016, la commune a été destinataire d'un courrier de la CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires à temps complet) l'informant que leurs services ont procédé à la régularisation des cotisations non versées pour un agent de la commune en retraite concernant la période de 1986 à 2011.

Le 25 octobre 2016, un avis de mise en recouvrement a été envoyé à la commune pour un montant global de 44 221,49 €, somme à régler avant la fin de l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'en prévision de la régularisation de ce dossier, une somme de 100 000 € avait été provisionnée dans le budget primitif 2016 au compte 6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Afin de pouvoir procéder au règlement de ces cotisations, il est nécessaire de transférer comptablement cette provision au compte 6453 « Cotisations aux caisses de retraites ».

Monsieur le Maire propose donc de procéder aux écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement : déduction de 44 221,49 € du compte budgétaire n°6815 (« Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »)

Dépenses de fonctionnement : inscription de 44 221,49 € sur le compte budgétaire n°6453 (« Cotisations aux caisses de retraites »).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces écritures comptables.

## **2. Versement d'une indemnité de départ volontaire à Mme DITTLY Liliane**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire pour les agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 5 octobre 2016 instaurant cette indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale au sein de la commune de DURRENBACH,

Vu le courrier du 7 décembre 2016 de Mme DITTLY Liliane, par lequel l'intéressée sollicite sa démission de la fonction publique territoriale et sa radiation des cadres de la fonction publique territoriale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité,

**D'APPROUVER** la demande de démission de Mme Liliane DITTLY et sa radiation des cadres de la fonction publique territoriale à compter du 30 décembre 2016,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'arrêté de radiation des cadres pour cause de démission de l'intéressée,

**D'AUTORISER** le versement d'une indemnité de départ volontaire à l'intéressée, en prenant pour référence l'année 2015, conformément aux modalités définies dans la délibération du 5 octobre 2016,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au versement de cette indemnité.

## **3. Encaissement d'un chèque pour dégrèvement suite au sinistre du 31/08/2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de dégrèvement reçu en date du 27/10/2016 concernant les pertes pour récoltes survenues en date du 31/08/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'encaissement de la somme de 154 € relative au sinistre du 31/08/2016,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette recette. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de dégrèvement reçu en date du 27/10/2016 concernant les pertes pour récoltes survenues en date du 31/08/2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'encaissement de la somme de 154 € relative au sinistre du 31/08/2016,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette recette.

Arrivée d'Angélique FABACHER.

## **4. Gestion du Relais de l'Amitié à compter de 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la gestion actuelle du Relais de l'Amitié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE METTRE** en place à compter de l'année 2017 :

- une révision de la tarification du Relais de l'Amitié.
- de prévoir un état des lieux avant et après location, avec une éventuelle facturation de la casse,

- de demander un chèque de caution et une copie du contrat d'assurance par chaque personne physique ou morale louant la salle,
- de revoir l'ensemble des conventions de mise à disposition
- de créer un classeur avec les notices d'utilisation des appareillages, consignes de sécurité, numéro d'urgence ....

**5. Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet - 18h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE CREER** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, un emploi permanent de rédacteur à raison de 18H par semaine, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie,

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette création de poste,

**DE PREVOIR** la dépense aux budgets de la commune 2017 et suivants.

**6. Création d'un poste au niveau du secrétariat de la mairie pour faire face à un surcroît d'activité suite au départ en congé de maternité de la secrétaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le surcroît d'activité au niveau du secrétariat de la mairie et la nécessité de recruter deux agents pour y faire face,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE CREER** un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, en qualité d'agent contractuel à compter du 01/04/2017 pour une durée de 5 mois.

Les attributions de ce poste consisteront à :

- gestion de l'accueil physique et téléphonique
- gestion de l'état civil
- rédaction de courriers, d'arrêtés, de certificats administratifs divers et de suppléer aux missions de secrétaire de mairie

La durée hebdomadaire de service est fixée à 24/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, avec un indice brut de 340 et un indice majoré de 321.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (12 mois pendant une même période de 18 mois)

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces contrats,

**DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

**7. Demande de secours dans le cadre du CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note d'honoraire du 22 novembre 2016 du docteur Michel OSTER pour un montant de 160 €,

Vu le courrier du 28 novembre 2016 du Conseil Départemental du Bas-Rhin sollicitant la prise en charge de ces frais de visite médicale en raison de l'absence de liquidité de l'intéressé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE PRENDRE** en charge le montant de cette note d'honoraire dans le cadre de l'aide sociale du CCAS de la commune de DURRENBACH,

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette dépense.

**Points d'informations :**

1. Fête des nouveaux arrivants : 03/02/2017
2. Fête des séniors : 03/12/2017

Le Maire,

Les Conseillers présents,

Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	